

# Rapport au comité plénier

Num. de département. PED-2023-02

**From: Jennifer Laforest, urbaniste**

**Date: le 8 juin 2023**

**Subject: Programme de poule de basse-cour**

---

## Recommandation

**IL EST RÉSOLU QUE** le personnel mène une consultation publique pour évaluer le soutien de la communauté à l'autorisation des poules de basse-cour dans les zones résidentielles.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel prépare un résumé des commentaires publics reçus et un rapport final à soumettre à l'examen du conseil.

## Raison du rapport

Actuellement, la législation provinciale reconnaît le poulet comme une unité d'élevage. Les poules ne sont donc autorisées que dans les zones agricoles, dans le cadre d'une exploitation agricole ou d'une ferme d'agrément. Actuellement, dans le Canton de Champlain, pour avoir le droit d'avoir des poules, le propriétaire doit avoir un lot de 2,0 hectares (5 acres) et être situé à l'extérieur des limites du village.

L'objectif de ce rapport est de présenter des considérations clés au Comité plénier pour discussion.

## Analyse

L'administration reçoit environ cinq appels par an de résidents désireux d'élever des poules sur leur propriété résidentielle. Dans ce contexte, l'élevage de poules n'est pas destiné à l'agriculture, mais à l'agrément personnel du ménage.

## Considérations

Les points suivants sont souvent abordés dans le cadre de la mise en place d'un programme de poules résidentielles (poules de basse-cour) :

### 1. Nombre de poule

Le tableau ci-dessous présente un résumé des programmes d'élevage de poules de basse-cour en Ontario et dans les grands centres urbains du Canada. Le nombre de poules le plus souvent autorisé dans les zones résidentielles est de 4. L'administration n'a pu trouver aucun programme autorisant l'élevage de coqs.

Municipalité	Taille minimum du terrain*	Nombre de poule	Système de licence
Canton de Russell	500m	3-5	Yes
Alfred et Plantagenet	None	6	Yes
Carleton Place	325 m2	6	Yes
Arnprior	500 m2	4	Yes
Ville d'Edmonton	250m2	3-6	Yes
Ville de Vancouver	aucun	4	Yes
Quinte Ouest	2,023 m2	4	Yes
Niagara Falls	370 m2	10	No

### 2. Taille minimale du terrain

La plupart des programmes municipaux de poulets limitent les permis aux lots résidentiels comportant des habitations individuelles ou jumelées existantes avec des arrière-cours plus grandes.

À titre de référence, le règlement de zonage du Canton de Champlain prévoit une superficie minimale de 450 m2 pour les maisons individuelles et de 300 m2 pour les maisons jumelées. L'administration recommande au conseil d'envisager une superficie minimale de 500 m2 ou 0,1 acre.

### 3. Zones résidentielles à haute densité

La ville d'Edmonton délivre des permis d'élevage de poules pour les maisons en rangée et les ensembles d'habitations à logements multiples orientés vers le sol – ce qui limite essentiellement l'élevage de poules aux ensembles d'habitations qui ont généralement des arrière-cours adjacentes.

La ville de Vancouver autorise l'élevage de poules dans les immeubles d'habitation, mais le nombre de poules est limité à 4 pour l'ensemble du complexe. Les poules ou les enclos pour poules ne sont pas autorisés sur les balcons ou les terrasses communes.

### 4. Compatibilité avec le voisinage

La plupart des municipalités plafonnent le nombre de permis de poule délivrés chaque année. Les locataires et les propriétaires peuvent prétendre aux mêmes permis, à condition que le locataire ait l'autorisation du propriétaire.

Les permis d'élevage de poules ne sont pas délivrés aux propriétés dont l'utilisation n'est pas conforme. Les permis délivrés contiennent des clauses qui réservent à l'agent des règlements ou au conseil le droit d'annuler ou de révoquer le permis ou le programme d'élevage de poules en tout temps. Le canton de Russell limite également les permis et les licences aux propriétés clôturées. L'administration soutient que l'exigence d'une clôture serait prohibitive dans la région de Champlain.

### 5. Notification

La ville d'Edmonton délivre des permis d'utilisation discrétionnaire pour les poules de basse-cour, qui peuvent faire l'objet d'un appel par un propriétaire adjacent auprès de la commission d'appel municipale. La gestion des appels n'est pas pratique pour un programme de cette envergure en Ontario et, par conséquent, de nombreuses municipalités laissent à l'agent chargé de l'application des règlements le pouvoir discrétionnaire d'approuver ou d'annuler les permis d'élevage de poules.

Une fois qu'un programme officiel aura été mis en place, le conseil municipal pourra envisager de renvoyer les appels concernant les refus de permis de poule à un comité des normes foncières.

## 6. Soins des animaux

L'intérêt pour les licences d'élevage de poules peut être élevé parmi les résidents ayant peu ou pas d'expérience en matière d'élevage. Pour répondre à ces préoccupations, le conseil municipal peut exiger que les demandeurs suivent un cours sur la façon de s'occuper des poules. Le canton de Champlain peut également créer un partenariat avec un agriculteur ou un vétérinaire local qui agira à titre de mentor et fournira des conseils aux détenteurs de permis.

Certaines municipalités établissent des normes de construction détaillées pour les poulaillers. Les règlements spécifiques du permis précisent les aires de parcours intérieures et extérieures minimales, le nombre minimum de nichoirs, l'espace réservé au bain sec des poules, l'isolation et l'ensoleillement. Les spécifications sont fournies dans le projet de règlement figurant à l'annexe B du présent rapport.

## 7. Santé et nuisance

Plusieurs régions métropolitaines du Canada continuent d'interdire les poules dans les zones résidentielles, invoquant souvent les inquiétudes liées à la grippe aviaire. Les poules sont particulièrement susceptibles de transmettre la grippe aviaire de type A par interaction directe avec les oies et les canards sauvages. Les municipalités qui ont des programmes d'élevage de poules s'accordent à dire que si les poules sont gardées dans des enclos nettoyés et que la nourriture est en sécurité, le risque d'exposition aux maladies aviaires est limité.

En avril 2022, le BSEO a confirmé la présence de la grippe aviaire dans l'est de l'Ontario.

### **Examen interne**

#### Département des incendies

Recommande la brochure sur la sécurité des poulaillers de la NFPA

#### Construction et réglementation

Recommande de grandes surfaces de terrain pour éviter tout conflit avec les voisins adjacents

#### Parcs et loisirs

Recommande un recul minimum de 15 mètres par rapport au parc public.

### Travaux publics

Aucun commentaire n'a été reçu

### **Implications financières**

Une augmentation du niveau de service peut être associée à l'élaboration d'un programme de poules de basse-cour dans le Canton de Champlain, car le programme nécessitera davantage de ressources du budget de fonctionnement du Bureau de l'application des règlements (permis, inspections, ordres d'exécution, formulaires, informations sur le site Web pour gérer la mise en œuvre du programme) ; et une petite augmentation du budget des communications – brochures, FAQ, consultation de la communauté (annonces dans les journaux, formulaires de demande, Survey Monkey, site Web du projet) pour partager les connaissances sur les normes du programme.

Les frais d'obtention d'une licence pour une poule de basse-cour sont généralement entre 50 et 75 dollars.

### **Autres options/alternatives**

1. Recevoir ce rapport en tant qu'information et ne prendre aucune autre mesure à ce stade.
2. Recommander au Conseil de refuser d'étudier plus avant le développement d'un programme de poules de basse-cour.
3. Recommander à l'administration de fournir des renseignements supplémentaires avant la tenue d'une consultation publique.
4. Recommander à l'administration de procéder à une consultation publique et de soumettre un règlement final à l'examen du Conseil.

### **Conclusion**

L'administration soutient qu'un très petit nombre de poules peut être approprié et compatible avec les zones résidentielles.

Le Conseil peut envisager de mettre en œuvre un programme pilote de 18 mois pour tester la compatibilité des poules dans les zones résidentielles. Il est recommandé de procéder à une consultation publique avant d'adopter un règlement définitif sur les poules.

Respectueusement soumis par:

---

**Jennifer Laforest RPP MCIP CAHP**  
Urbaniste

---

**Kevin Tessier CPA**  
Directeur général